



Cadre proposé pour la législation du cannabis au Yukon



Survol

Le gouvernement du Yukon rédige une nouvelle loi pour définir la réglementation entourant le cannabis et faire écho à la nouvelle loi fédérale dont l'entrée en vigueur est prévue pour juillet 2018.

Dans ce dossier, il adopte une approche prudente afin de tirer le maximum d'avantages tout en minimisant les dommages sur le plan local.

La nouvelle loi reflètera les valeurs et les priorités des Yukonnais et des collectivités du territoire : elle fournira un accès légal et réglementé au cannabis, ce qui permettra de déloger les activités illicites et criminelles; elle priorisera par ailleurs la santé publique, la sécurité et la réduction des dangers, tout en protégeant les jeunes contre les effets négatifs sur leur santé.

Le texte répondra aux préoccupations relatives aux dispositifs d'application de la loi, à la santé publique et à la sûreté. Il offrira aussi, aux adultes qui le souhaitent, un accès raisonnable pour acheter du cannabis et le consommer en toute légalité.

Le gouvernement du Yukon propose un contrôle direct de la distribution et de la consommation du cannabis. Nous pourrons ainsi gérer de près sa légalisation et l'application des règlements qui l'entourent. La loi sera formulée de façon à pouvoir être par la suite adaptée aux intérêts et aux valeurs des Yukonnais si des changements s'avèrent nécessaires.

Ce document explique l'approche proposée par le gouvernement territorial pour la légalisation du cannabis au Yukon. Cette stratégie s'harmonise avec le cadre pour la législation et la réglementation du cannabis au Canada élaboré par le gouvernement fédéral.

Il s'agit là d'un point de départ. Le système est appelé à évoluer au fur et à mesure que nous en apprendrons davantage sur l'approche la plus souhaitable pour le Yukon.

Le gouvernement du Yukon invite les citoyens à s'exprimer à ce sujet. Jusqu'au 20 décembre 2017, vous pouvez envoyer vos commentaires par courriel à cannabis@gov.yk.ca.

19+

ÂGE MINIMAL

ÂGE MINIMAL REQUIS

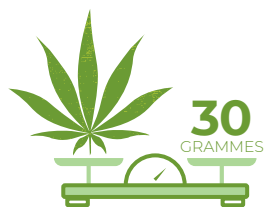
Le gouvernement du Yukon propose que l'âge minimal pour posséder, consommer et cultiver légalement du cannabis soit fixé à 19 ans.

Comme c'est le cas ailleurs au pays, l'âge minimal serait le même que pour l'alcool.

45% des répondants estiment que l'âge minimal le plus approprié pour l'achat, la possession et la culture du cannabis au Yukon devrait être fixé à 19 ans.

22% préféreraient que l'âge minimal soit fixé à 21 ans.

21% pensent que l'âge minimal devrait être fixé à 18 ans.



POSSESSION DE CANNABIS

Au Yukon, les adultes de 19 ans et plus auraient droit, dans les lieux publics, d'avoir en leur possession un maximum de 30 grammes de cannabis séché, ou l'équivalent. Le gouvernement fédéral recommande la même limite pour les adultes.

Il serait interdit aux personnes âgées de moins de 19 ans d'acheter ou de posséder du cannabis. Contrevenir à cette règle constituerait une infraction en vertu de la loi territoriale.

71% des répondants estiment que la limite de possession devrait être établie à 30 grammes pour les adultes.



CULTURE DU CANNABIS

Le gouvernement du Yukon propose de permettre aux adultes de cultiver jusqu'à 4 plants de cannabis par résidence pour usage personnel, ce que suggère aussi le gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Canada sera la seule administration autorisée à délivrer des permis pour cultiver le cannabis à des fins commerciales. Le gouvernement du Yukon n'aura donc aucun pouvoir à cet égard.

65% des répondants estiment qu'aucune restriction supplémentaire ne devrait être imposée quant au nombre de plants pouvant être cultivés à des fins personnelles.

CONSOMMATION DE CANNABIS



En vertu de la nouvelle loi, la consommation récréative serait limitée aux résidences privées et à leurs espaces adjacents, à condition d'avoir le consentement du propriétaire, mais pourrait à terme être permise dans d'autres lieux.

Cette approche est principalement axée sur la santé publique et la réduction des dangers.

77% des répondants sont d'accord pour que la consommation de cannabis soit autorisée dans les propriétés privées.

DISTRIBUTION ET VENTE AU DÉTAIL DE CANNABIS



La loi fédérale permet aux provinces et aux territoires de délivrer des permis et de contrôler la distribution et la vente du cannabis.

L'approche proposée par le gouvernement du Yukon consiste à éviter que le cannabis ne tombe entre les mains des personnes mineures, à réduire les dommages causés par la consommation malsaine, et à veiller à ce que les criminels et les organisations criminelles ne touchent aucun profit sur les ventes.

Distribution

Seul le gouvernement du Yukon serait autorisé à importer, stocker, transporter et distribuer le cannabis au Yukon pour qu'il soit vendu à des fins récréatives.

Cette approche permettrait au gouvernement de contrôler la chaîne d'approvisionnement et le prix du cannabis afin de réduire les activités illicites, tout en veillant à la légitimité et à la qualité du cannabis vendu au public.

Modèle supervisé par le gouvernement

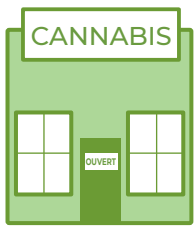
28% des répondants estiment que, au Yukon, le cannabis devrait être distribué par des entreprises privées détenant des permis délivrés par le gouvernement.

24% pensent que le cannabis devrait être vendu par des commerçants au détail qui s'approvisionneraient auprès de distributeurs gouvernementaux.

17% souhaiteraient que le gouvernement assure la distribution et la vente.

Modèle privé

24% des répondants estiment que les producteurs devraient avoir le droit de vendre leurs produits directement aux commerçants.



Vente au détail

Le gouvernement du Yukon veillera à ce que les Yukonnais puissent acheter du cannabis en toute légalité lors de sa légalisation par le gouvernement fédéral, l'année prochaine. L'approche que nous proposons tient compte du fait qu'il faudra plus de temps pour peaufiner la réglementation et mettre en place un système de permis pour la vente au détail afin de respecter les intérêts et les valeurs des Yukonnais.

51% des répondants sont d'accord pour permettre la vente de cannabis dans le cadre d'un modèle mixte de magasins de vente au détail publics et privés.

24% des répondants sont favorables à un modèle de magasins privés seulement.

19% d'entre eux estiment que la vente de cannabis devrait être réservée aux magasins d'État.

Points de vente

Au Yukon, le cannabis ne pourra pas être vendu aux mêmes endroits que l'alcool.

47% des répondants estiment que l'alcool et le cannabis devraient être vendus dans des endroits distincts.

36% affirment qu'ils devraient être vendus sous le même toit.

17% ne savaient pas quoi répondre ou n'ont pas exprimé d'opinion.

La sensibilisation à la santé et à la sécurité demeure une priorité du gouvernement du Yukon dans le cadre de la légalisation du cannabis prévue pour juillet 2018.

Écrivez à cannabis@gov.yk.ca si vous souhaitez en savoir plus ou pour exprimer vos commentaires.